



## Agenda réglementaire

*Transmission des budgets*

*23/04 et 7/05 : Elections Présidentielles*

*6/06 : Tableau des 5 jours (Législatives)*

*11/06 : 1<sup>er</sup> tour Législatives*

*18/06 : 2<sup>ème</sup> tour Législatives*

*30/06 : Vote du CA*

*1/10 : Mise en place Prélèvement à la source ?*

[Témoignage : la signature électronique par le maire de Reignier](#)

[Les élections législatives](#)

[Comedec](#)

[Dématérialisation](#)

[Prélèvement à la source – N4DS](#)

[Bibliothèque](#)

[Formations passées et à venir](#)



*La signature électronique,  
Jean-François CICLET – Maire de REIGNIER-ESERY*



*« Après Collonges-sous-Salève, Reignier-Esery est l'une des premières collectivités du département à avoir opté pour une dématérialisation totale des flux comptables (bordereaux, titres, mandats et pièces justificatives), avec signature électronique des bordereaux. Même si cela m'a paru un peu compliqué lors de la première utilisation, je me suis vite adapté à ce nouveau mode de fonctionnement et il n'est désormais pas question pour moi de revenir en arrière ! Si le gain de temps généré par le passage à la signature électronique n'est pas très significatif en ce qui me concerne, car je suis en réalité très souvent présent en mairie et utilise encore peu la possibilité de tout signer à distance, il est par contre important pour mes services, qui voient en la dématérialisation des flux comptables un véritable progrès. Je ne peux donc qu'inviter mes collègues à se lancer, y compris ceux qui comme moi, ne sont pas très penchés sur les nouvelles technologies. Même les vieux maires peuvent s'y mettre ! »*

La signature électronique s'effectue via un parapheur électronique intégré au logiciel comptable Berger-Levrault. Chaque élu signataire équipé d'un certificat RGS\*\* (à acquérir auprès d'organismes agréés (Banques, CCI, Certinomis, Certeurope) peut ainsi via une interface Web visualiser les bordereaux et les pièces justificatives puis les signer. Cliquer [ici](#) pour en savoir plus.

# Elections Législatives

*Gestion des Procurations*

*Tableau des 5 jours (6/06)*

*Transmission du tableau*

*Edition des cartes*

*Edition des listes*

-----

## JUIN 17

[serinfo@maires74.asso.fr](mailto:serinfo@maires74.asso.fr)

04.50.51.82.27

## Avant le 6 juin

- Epuration des procurations par le menu Epuration et Contrôle

## Le 6 juin

- Traitement de l'évènement « Scrutin des législatives »
- Edition des tableaux rectificatifs, documents en PDF
- Dépôt des tableaux sur le portail elistelec
- Affichage des tableaux
- Edition des cartes électorales des inscrits d'office (jeunes nés entre le 23/04 et le 11/06/1999)

## Le 11 juin

- Edition de la liste d'émargement
- Edition des procurations
- Edition du PV de retour des cartes électorales
- Edition de la liste consulaire
- Edition de la liste électorale



# COMEDDEC

-----

JUIN 17

[serinfo@maires74.asso.fr](mailto:serinfo@maires74.asso.fr)

04.50.51.82.27

Le système de transmission des données d'Etat Civil COMEDDEC deviendra obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2018 pour les communes dotées d'une maternité sur leur territoire ou qui l'ont été, afin de généraliser l'utilisation de la plateforme.



D  
E  
M  
A  
T

ASAP

Chorus

-----

JUIN 17

[serinfo@maires74.asso.fr](mailto:serinfo@maires74.asso.fr)

04.50.51.82.27

ASAP :

La version de la Gestion Financière de décembre 2017 permettra de faire figurer sur l'ASAP les horaires d'ouverture et les coordonnées du comptable.

Chorus :

Le retrait des pièces dématérialisées sur Chorus s'effectue manuellement ou est automatisé par l'installation d'un connecteur que l'Association des Maires peut vous proposer. Pour les collectivités cotisant déjà aux 4 modules, la mise en place du connecteur n'engendre aucun frais supplémentaire.



## PASRAU : Prélèvement A la Source pour Revenus AUtres

Ce dispositif (indépendant de la DSN – Déclaration sociale nominative) est prévu pour être mis en place au 1<sup>er</sup> octobre 2017. Cependant, il est fort probable que ce dispositif soit reporté.

De plus, le choix des collectivités pour la phase de test sera effectué par Berger-Levrault.

En conséquence, rien ne presse et nous vous tiendrons au courant dès que le situation se clarifie.

N4DS : Vous aurez la possibilité de vous préinscrire fin juin – début juillet auprès de notre service pour votre déclaration 2017 si vous désirez que nous la réalisions.

-----  
JUIN17



Dans notre département :

Atalante : Une quarantaine de bibliothèques utilisatrices

Karvi : Une trentaine de bibliothèques utilisatrices

Lors du mois d'octobre 2017, une demi-journée de formation sera proposée aux collectivités concernées.

Merci aux collectivités n'utilisant plus le logiciel Atalante de nous le faire savoir afin que nous mettions à jour notre base de données.



# F O R M A T I O N S

1er trimestre

- Elections
- Absences
- Décisionnel

2ème  
trimestre

- Bons de commande - Engagements
- EGRC – Dématérialisation
- Gestion analytique

4ème  
trimestre

- Forum les 20 et 21 octobre
- Programme à venir

-----  
JUIN 17

serinfo@maires74.asso.fr

04.50.51.82.27

